



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 Février 2024**  
**Suivie immédiatement par l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Les membres de l'association « EAC – Eragny Aquatique Club » déclarée en préfecture du Val d'Oise sous le numéro W953001019 se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 2 février 2024, à 18h30, Maison des associations (Salle GRILLON, 13 allée du stade 95610 Eragny sur Oise), sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, le 16 janvier, par le président Frédéric Divialle, dans les formes et délais conformes aux dispositions statutaires.

L'AGO débute à 18H30. Le quorum n'étant pas atteint, l'AGE débute à 19h00.

L'assemblée Générale est présidée par Monsieur Frédéric Divialle, en sa qualité de président de l'association.

Le président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport moral
2. Rapport d'activité de la saison 2022/2023
3. Bilan financier -Approbation des comptes
4. Perspectives et projets pour la prochaine saison
5. Renouvellement du Conseil d'Administration
6. Questions diverses

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents.

Ladite feuille de présence fait état de 34 signatures, dont la responsable administrative et 2 maîtres nageurs. Nous avons reçu 38 pouvoirs.

Monsieur Frédéric Divialle, en sa qualité de Président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale. Il remercie également l'ensemble des administrateurs qui donnent de leur temps bénévolement pour faire vivre le club, sans oublier également l'équipe pédagogique qui anime les activités.

**1. Première résolution : Rapport moral - présenté par Mr Frédéric Divialle - Président (voir document joint)**

Lecture a été faite du rapport moral.

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, il est demandé à l'assemblée d'approuver ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, est mise aux voix,

69 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dès lors, le rapport moral 2022-2023 est approuvé.



**2. Deuxième résolution : Rapport d'activité - présenté par Mr André LALLIAUME**  
**Directeur Technique (voir document joint).**

Une bonne année dans l'ensemble. Bonne progression pour les enfants qu'ils ont pu montrer lors des portes ouvertes et lors de la fête du club.

Un bémol pour le groupe compétition ados qui n'a effectué que très peu de compétition. Les maîtres sont arrivés second au challenge départemental du 95 et ont été récompensés pour cela par la ville lors du trophée des champions. La natation synchronisée ne démerite pas, plusieurs podiums sont à leur actif.

Cette résolution, est mise aux voix,  
69 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.  
Dès lors, le rapport moral 2022-2023 est approuvé.

**3. Troisième résolution : Bilan financier - Approbation des comptes de l'exercice 22 23**  
**Présenté par Christophe HACHSPILLE le Trésorier – (voir document joint)**

Le bilan du cabinet comptable ne nous a pas été transmis en temps et en heure  
Le trésorier a fait à la hâte un bilan approximatif.  
Suite à la réception du bilan avec 2 mois de retard voici ce qui en découle:

Produits 110 930€

Charges 123 550€

Ce qui présente un déficit de 12 620€

Il faut noter que les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération. Celle-ci a été évaluée pour cette saison à 15000€.

- ★ Les adhérents demandent pourquoi y-a-t-il des frais de location de bassin ?  
Le bassin est loué pour chaque cours d'aquagym, cette activité étant en concurrence commerciale avec une activité proposée par l'Agglo.
- ★ Pouvons-nous avoir le delta des frais engagés pour les licences par rapport à la saison dernière?  
Le bilan de la saison précédente est recherché et la comparaison montre que l'augmentation prévue est significative et bien réelle.

Après discussion et constatant que tous les orateurs ont pu s'exprimer, et envoi du bilan définitif, il est demandé à l'assemblée d'approuver ledit document tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution, est mise aux voix,  
69 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,  
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.  
Dès lors, le rapport financier 2022-2023 est approuvé.



#### **4. Perspectives pour la prochaine saison**

Les projets pour la saison prochaine :

1. Changement cabinet comptable
2. Achats équipements pour les compétiteurs qui représentent notre club
3. L'organisation du Gala de Natation Synchronisée à la piscine de Pontoise le 29 Juin,
4. Fête de fin d'année prévue le 29 juin, piscine d'Eragny.
5. Revoir les statuts qui datent et ne sont plus en adéquation avec les exigences de la fédération. Cela nous amènera à revoir également le règlement intérieur.

Notre piscine est toujours ouverte, mais il faut rester vigilant, car les fermetures des petites structures sont toujours d'actualité.

#### **5. Renouvellement du Conseil d'Administration**

- Aucun membre du conseil d'administration n'est sortant cette année
- Aucune démission n'est à noter.
- Se présente pour rejoindre le Conseil d'Administration : Mme Pollion Christelle.  
Elle est élue à l'unanimité.

Le renouvellement du bureau aura lieu lors de la prochaine réunion du CA prévu le lundi 12 février à 19h

#### **6. Questions diverses**

Les adhérents présents n'ont pas émis de questions diverses.

Fin de la réunion à 20h00 suivi par le pot de l'amitié organisé par les bénévoles

La Président,

La secrétaire

La responsable administrative

Frédéric Divialle

Hélène Fleury

Sophie Braillon